

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

---

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL538

présenté par  
M. Moreau

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

«et proportionnelle aux dommages infligés à la victime»

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de prendre en compte la souffrance causée à la victime oubliée dans ce projet de loi.